



Janvier 2007

N°5

## OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION D'AVOCAT

### Chiffres Clés

EDITORIAL

En dix ans, l'évolution des modes d'exercice des avocats s'effectue sans accouts et presque sans surprise. Alors que la profession souffre de n'être pas assez structurée, l'exercice individuel continue d'augmenter régulièrement tandis que le salariat recule sensiblement. A noter toutefois que le nombre de groupements et de bureaux secondaires augmente plus rapidement que l'effectif.

Alain Hollande

Contact : Pascale HONORAT - 01 53 30 85 60 - [observatoire@cnb.avocat.fr](mailto:observatoire@cnb.avocat.fr)

**34%**  
d'individuels

#### La croissance de l'exercice en mode individuel se poursuit et concerne désormais 34 % des avocats

Le nombre des avocats exerçant en mode individuel a augmenté de 48 % en dix ans, soit une croissance annuelle moyenne de 4,8 % sur la période. Stimulé par la croissance du nombre des stagiaires le nombre des collaborateurs a augmenté de 46 % avec un effectif total qui atteignait 13.819 au début de l'année 2006. Les individuels, au nombre de 15 621 au premier janvier 2006, représentaient 34 % de l'effectif total ; gagnant 2 points par rapport à 1997 ; les avocats associés au nombre de 13.276 (résultat de 31 % sur la période) ont perdu du terrain (- 1,7 point) et passent sous la barre des 30 %. Déjà peu représentés dans la profession, les salariés, avec 3.102 avocats, ne représentent plus que 6,8 % en 2006 de l'effectif total des avocats en 2006.

**30%**  
de  
collaborateurs

#### Le seuil des 30 % est franchi en 2006 pour les collaborateurs

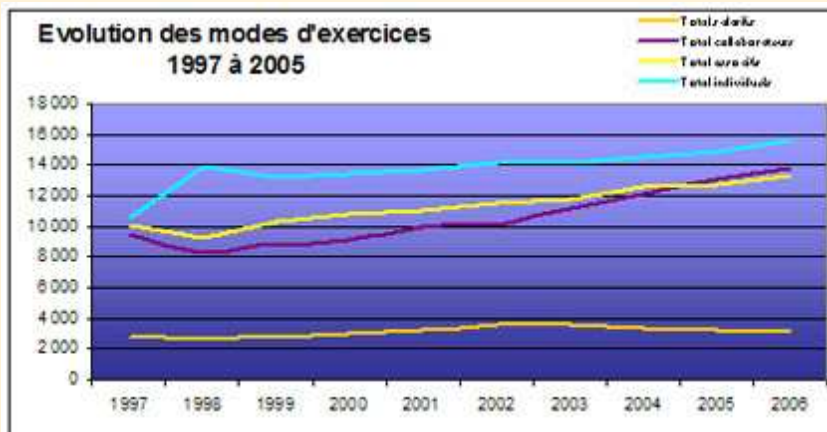
On pourrait être tenté de dire que les collaborateurs ont creusé l'écart à leur avantage. En effet en 2006, ils représentent un petit tiers des avocats en exercice consécutivement à la croissance soutenue de l'effectif depuis 1997. Sur le dernier exercice la croissance a été de 5,3 %, contre 4,1 % pour les avocats associés. Ces deux modes d'exercice connaissent un rythme de développement légèrement plus élevé que celui que connaît la profession dans son ensemble.

**+5,3%****L'effectif collaborateur est stimulé par l'entrée dans la profession de nombreux jeunes**

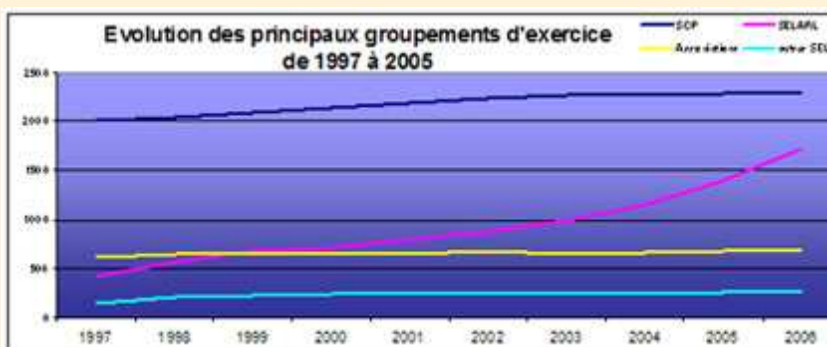
Avec 5,3 % de croissance de 2005 à 2006, l'évolution du nombre des avocats collaborateurs est moins forte que celle des années précédentes : +10 % de 2002 à 2003, +8 % de 2003 à 2004 et +8,7 % de 2004 à 2005. Le développement est dû essentiellement au nombre élevé de jeunes entrants dans la profession. On en prendra pour preuve le coefficient de corrélation élevé existant entre l'effectif stagiaire et le nombre de collaborateurs (+ 0,92) qui témoigne bien du lien étroit existant entre ces deux populations. L'augmentation n'est donc pas due à un allongement de la durée du statut de collaborateur dans les parcours professionnels. Il suffit pour s'en convaincre de constater que l'évolution sur dix ans du nombre de collaborateurs inscrits au tableau qui s'établit à +25 %, est inférieure à la croissance enregistrée pour l'ensemble des avocats de la profession (+38,9 % en dix ans).

**-3,6%****Le salariat recule**

Après avoir légèrement progressé de 1997 à 2002, l'effectif salarié diminue régulièrement depuis 2003 de -3,6 % en moyenne par an. Il a la particularité d'être très concentré sur les barreaux de Paris et Nanterre, barreaux où sont concentrés les cabinets d'affaires et en particulier les cabinets anglo-saxons qui se sont restructurés notamment du fait de la loi Sarbanes-Oxley adoptée en juillet 2002.

**5000  
groupements****Plus de 5000 groupements d'exercice en France en 2006**

Entre 2005 et 2006 le seuil des 5.000 groupements professionnels a été franchi en France. Le plus fort taux d'évolution est enregistré pour les SELARL (+311 % en dix ans) lesquelles représentaient, au 1er janvier 2006, 34 % des groupements contre seulement 13 % en 1997. Dans le même temps les SCP arrivent toujours en premier du classement mais avec une part de seulement 45 %, contre 61 % en 1997 (-16 points). Les associations avec seulement 7 % de croissance en dix ans voient leur poids passer de 19 % en 1997 à 13 % aujourd'hui.



**+1,9%**  
de  
bureaux  
secondaires

#### La proportion de bureaux secondaires augmente

Depuis 1997, le nombre des bureaux secondaires ne cesse d'augmenter, la croissance moyenne annuelle a été de 7,4 % au cours de ces dix ans, niveau presque deux fois supérieur à la croissance du nombre total des avocats. Le rapport entre le nombre de bureaux secondaires et le nombre d'avocats exerçant en France est passé de 1,5 % en 1997 à 1,9 % au premier janvier 2006.

L'ensemble de ces résultats et le détail des évolutions par région peuvent être consultés en ligne du site du Conseil National des Barreaux : [www.cnb.avocat.fr](http://www.cnb.avocat.fr) à la rubrique Observatoire/cahiers statistiques.

© 2007 Observatoire de la profession d'avocat - Conseil National des Barreaux